



Amiens, le 17 mai 2016

## Communiqué de presse

### **Journée nationale d'action du mardi 17 mai 2016**



Plusieurs manifestations sont prévues ce jour dans plusieurs villes de la Somme contre la loi dite "travail" à l'appel de plusieurs organisations syndicales et étudiantes.

Le droit de manifester est un droit fondamental dans notre démocratie et j'entends qu'il puisse s'exercer en toute sécurité dans le département. Le droit de manifester s'inscrit en effet dans un état de droit et ne permet pas des actes de violence dans l'espace public, ni de s'en prendre aux personnes, aux biens ou aux forces de l'ordre.

Ces dernières semaines, plusieurs incidents ont eu lieu Amiens en marge des dernières manifestations. Ils sont le fait d'une petite minorité qui cherche à perturber le bon déroulement de ces rassemblements de voie publique.

J'appelle donc l'ensemble des organisateurs des manifestations à la plus grande vigilance et leur demande de veiller à mettre en place des services d'ordre adaptés.

Conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur, j'ai pour ma part demandé aux forces de l'ordre d'agir avec la plus grande fermeté en cas de débordements et d'interpeller chaque fois que nécessaire les auteurs d'actes de violences ou de dégradations.

Il est de la responsabilité de tous que l'expression légitime des revendications des uns et des autres dans notre pays puisse continuer à se faire dans le calme, le respect et la sécurité.